



Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLAGE DE POINTE-AUX-OUTARDES

Procès-verbal de la session spéciale du conseil municipal tenue le 19 novembre 2010 à la salle du Conseil et à laquelle sont présents :

Monsieur	André Lepage,	maire
Madame	Isabelle Imbeault,	conseillère
Monsieur	Julien Normand,	conseiller
Monsieur	Raymond Lavoie,	conseiller
Madame	Chantal de Verteuil,	conseillère
Monsieur	François Girard,	conseiller

Et

Madame Dania Hovington, dir. gén./sec.-trés.

OUVERTURE DE LA SESSION

Monsieur le maire déclare la session ouverte à 17 h 27 et vérifie le quorum.

Les sujets à considérer sont les suivants:

1. Ouverture de la session
2. Acquisition de terrains - Déplacement d'un tronçon de la rue Labrie
2. Travaux - Construction du nouveau tronçon de la rue Labrie
3. Transfert – Réseaux d'aqueduc et d'égouts de la rue David
4. Travaux - Remplacement de la fosse septique de la rue David
5. Surveillance - Remplacement de la fosse septique de la rue David
6. Période de question
7. Fermeture de la session

2010-11-284
5436

ACQUISITION DE TERRAINS - DÉPLACEMENT D'UN TRONÇON DE LA RUE LABRIE

CONSIDÉRANT QUE

nous devons acquérir les terrains pour la relocalisation d'un tronçon de la rue Labrie ;

CONSIDÉRANT QUE

tous les propriétaires concernés ont été rencontrés ;

CONSIDÉRANT QUE

nous sommes en venus à une entente pour un coût de 0,12 \$ du pi² pour les terrains situés en zone d'habitation et de 0,05 \$ du pi² pour les terrains situés en zone agricole.

**Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes**



EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller François Girard, et résolu à l'unanimité, que le conseil municipal accepte l'achat des terrains pour le déplacement du tronçon de la rue Labrie au coût de 0,12 ¢ du pi² pour les terrains situés en zone d'habitation et de 0,05 ¢ du pi² pour les terrains situés en zone agricole auprès des propriétaires suivants :

1. M. Marcel Laflamme.
2. M. Bernard Houle et Mme Guilaine Lévesque.
3. Coopérative de solidarité Gaïa.
4. M. Sylvain Martel.
5. M. Pierre Ross.

Le coût des travaux sera pris dans le montant avancé par le ministère de la Sécurité publique concernant ce projet.

**2010-11-285
5437**

**TRAVAUX - CONSTRUCTION DU NOUVEAU TRONÇON DE
LA RUE LABRIE**

CONSIDÉRANT QUE

nous avons précédé à l'ouverture des soumissions pour les travaux de relocalisation de la rue Labrie le mardi 12 octobre 2010;

CONSIDÉRANT QUE

quatre soumissions ont été déposées;

CONSIDÉRANT QU'

un addenda a été émis durant la période de l'appel d'offres dont les soumissionnaires ont accusé réception;

CONSIDÉRANT QUE

le plus bas soumissionnaire conforme est Roland Munger inc., au montant de 597 898.68 \$, incluant les taxes.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Julien Normand, et résolu à l'unanimité, que le conseil municipal accepte la soumission de Roland Munger inc., au montant de 597 898,68 \$, incluant les taxes, pour la relocalisation d'un tronçon de la rue Labrie, le tout conditionnel à la réception du CA du MDDEP et de l'autorisation de la CPTAQ.

Le coût des travaux sera pris dans le montant avancé par le ministère de la Sécurité publique concernant ce projet.

**2010-11-286
5437**

**TRANSFERT - RÉSEAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT
DE LA RUE DAVID**

CONSIDÉRANT QUE

pour cesser l'exploitation d'un réseau d'égout privé, une autorisation du ministre de l'Environnement est nécessaire en vertu de l'article 32.7 de la Loi sur la qualité de l'environnement;

CONSIDÉRANT QUE

la Municipalité de Pointe-aux-Outardes doit s'engager à prendre possession des réseaux d'aqueduc et d'égout de la rue David dès que l'autorisation du ministère de l'Environnement



**Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes**

sera émise.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Raymond Lavoie, et résolu à l'unanimité, de confirmer au ministre de l'Environnement que la Municipalité de Pointe-aux-Outardes s'engage à prendre possession des réseaux d'aqueduc et d'égout du parc de maisons mobiles situés sur la rue David aussitôt que l'autorisation sera émise.

2010-11-287
5438

**TRAVAUX - REMPLACEMENT DE LA FOSSE SEPTIQUE DE
LA RUE DAVID**

Il est proposé par la conseillère Isabelle Imbeault, et résolu à l'unanimité, de demander au Groupe-Conseil TDA d'apporter des précisions sur les différences de coûts entre l'estimation et la soumission reçue.

**SURVEILLANCE - REMPLACEMENT DE LA FOSSE
SEPTIQUE DE LA RUE DAVID**

Ce sujet est remis à une date ultérieure.


PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les membres du conseil à poser des questions.

2010-11-288
5438

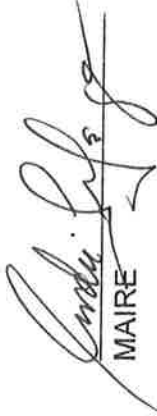
FERMETURE DE LA SESSION

Il est proposé par le conseiller Raymond Lavoie, et résolu à l'unanimité, que la présente session soit et est levée; il est 17 h 50.


MAIRE


DIRECTRICE GÉNÉRALE
SECÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

Je, André Lepage, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.


MAIRE